

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### **Chronique d'histoire scolaire. 10: Notices brèves : Lathuy, Lumay, Mont-Saint-André, Orp-le-Grand**

Wynants, Paul

*Published in:*  
Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon

*Publication date:*  
2009

[Link to publication](#)

*Citation for published version (HARVARD):*  
Wynants, P 2009, 'Chronique d'histoire scolaire. 10: Notices brèves : Lathuy, Lumay, Mont-Saint-André, Orp-le-Grand', *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, vol. 23, numéro 2, pp. 103-115.

#### **General rights**

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### **Take down policy**

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

**CHRONIQUE D'HISTOIRE SCOLAIRE**  
**10. NOTICES BRÈVES**  
**LATHUY, LUMAY, MONT-SAINT-ANDRÉ,**  
**ORP-LE-GRAND**

Paul WYNANTS

Nous poursuivons notre tour d'horizon entamé dans une précédente livraison. Notre propos est, rappelons-le, de broser un historique des écoles des sœurs de la Providence pour lesquelles la documentation conservée est limitée ou fragmentaire.

**1. Lathuy (1871-1897)**

À l'origine de l'école de Lathuy<sup>1</sup>, on trouve un legs de l'ancien desservant, l'abbé Mathieu<sup>2</sup>, à son successeur, l'abbé

---

1. Cet établissement est mentionné, sans plus, dans la contribution de R. DELOOZ, *À la découverte de l'entité de Jodoigne*, Loncée, 1997, p. 63-71.

2. Jean-Joseph Mathieu, né à Waterloo, le 1<sup>er</sup> mars 1789, et décédé à Lathuy, le 21 février 1860, est le curé du lieu de 1818 à 1860. Cf. *Liste des anciens curés de Saint-Martin à Lathuy suivant les archives de la paroisse* que M. l'abbé Mouson a eu l'amabilité de me communiquer, voici un quart de siècle. Voir également A. TIHON, *Nécrologe du diocèse de Malines (1813-1961)*, Bruxelles, 2004, p. 146.

Chaufouraux<sup>3</sup>. La directrice du pensionnat de Jodoigne en informe ses supérieurs, le 5 février 1871, en ces termes<sup>4</sup> :

*Monsieur le curé me parlait hier de la fondation d'une école à Lathuy, village situé à une demi-lieue environ d'ici. On vient de faire l'acquisition d'un bâtiment et on y demande deux sœurs pour le mois d'octobre prochain. Vous vous rappelez probablement de la somme de 10.000 francs que le curé défunt voulait laisser à l'établissement de Jodoigne et que nous n'avons pas eue. Eh bien, c'est de cette somme, augmentée de l'intérêt, qu'on va former une école pour les filles. L'administration communale est facile à manier, me dit Monsieur notre curé ; elle fera tout ce que le pasteur voudra.*

Le 3 octobre suivant, la même religieuse signale à la maison-mère de Champion que les préparatifs vont bon train : le curé de Lathuy *s'occupe activement de tout*, y compris du mobilier ; il souhaite que les sœurs arrivent sur place le 12 ou le 13, pour ouvrir les classes le 15 octobre. L'école sera adoptée, mais l'institutrice en chef, non diplômée, devra probablement présenter un examen de capacité devant l'inspecteur cantonal au bout de quelques mois, pour régulariser sa situation<sup>5</sup>.

Il en est bien ainsi jusqu'à la guerre scolaire. En prévision de celle-ci, l'abbé Chaufouraux fait savoir qu'il est le propriétaire des bâtiments. On ne pourra, écrit-il, compter sur une famille puissante, mais on constituera une commission paroissiale afin de réunir des offrandes, qui devraient permettre de financer l'établissement. En tout état de cause, les sœurs de la Providence

3. François-Antoine Chaufouraux, né à Maransart, le 14 juillet 1822, et décédé à Nivelles, le 16 avril 1893, est le curé de Lathuy de 1860 à 1874. Cf. A. TIHON, *op. cit.*, p. 40.

4. ARCHIVES DE LA MAISON-MÈRE DE CHAMPION (=AMM), lettre de sœur Ange à ses supérieurs, 5-2-1871.

5. *Ibid.*, 3-10-1871.

continueront à tenir les classes si celles-ci deviennent privées<sup>6</sup>. C'est effectivement ce qui se produit.

En 1885, après le retour en force des catholiques au gouvernement, l'établissement est adopté par la commune<sup>7</sup>. Sa population scolaire, qui ne dépassait pas une soixantaine d'élèves jusqu'alors, s'accroît d'un quart pour culminer à 89 inscrites en 1895<sup>8</sup>. Deux ans plus tard, la supérieure générale de Champion écrit au cardinal Goossens<sup>9</sup> :

*M. le curé de Lathuy<sup>10</sup>, par lettre du 20 août 1897, demande de nouvelles sœurs institutrices, car c'est indispensable. Or nous manquons de sujets, surtout de sujets diplômés. Je ne vois pas de possibilité de maintenir une communauté dans la paroisse et nous devons donc prévenir M. le curé du prochain départ des sœurs.*

C'est ce qui est fait avec le consentement de l'archevêque. Les religieuses de la Providence sont remplacées à Lathuy par des sœurs de Charité de Saint-Vincent de Paul de Louvain (1897-1937), puis par des Dominicaines de Notre-Dame du Saint-Rosaire de Lubbeek (1938-1964)<sup>11</sup>.

6. ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE MALINES (=AAM), *Fonds de l'enseignement primaire*, n° 13, rapport de l'abbé Chaufouraux au cardinal Dechamps, fin avril 1879.

7. *Ibid.*, n° 14, rapport d'inspection de T. Rayée, 15-5-1891.

8. AMM, registre *Établissements confiés aux soins des sœurs, 1870-1929*, folio *Lathuy*.

9. AMM, lettre de Mère Luce Gathet au cardinal Goossens, 2-9-1897.

10. Il s'agit de l'abbé Désiré-Joseph-Ghislain Collart, né à Mousty, le 12 mai 1843, et décédé à Lathuy, le 19 décembre 1898. Il est le curé du lieu de 1882 à 1898. Cf. A. TIHON, *op. cit.*, p. 44.

11. P. WYNANTS, *Religieuses 1801-1975*, t. 1, *Belgique-Luxembourg-Maastricht/Vaals*, Namur, 1981, p. 63 et 95 ; A. TIHON, *Les religieuses en Brabant wallon*, dans *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, t. 18, 2004, fasc. 1, p. 24.

## 2. Lumay (1838-1842 et 1879-1914)

Une école privée de filles ouvre ses portes à Lumay, le 22 décembre 1838. L'établissement est fondé par les deux châtelaines de la localité, les demoiselles d'Astier<sup>12</sup>. Ces dernières procurent le logement, le chauffage et un traitement annuel de 300 francs à chacune des deux institutrices. Les enfants pauvres sont admises gratuitement *au gré de ces dames ou du curé*. Les élèves solvables s'acquittent d'un écolage auprès d'un receveur : les sommes correspondantes contribuent à former la rétribution des religieuses. Dès 1839, les classes primaires comptent 71 élèves, alors que l'école dominicale en réunit une trentaine<sup>13</sup>.

Un drame survient à la fin mars 1842. Originnaire de la région, une des deux institutrices, sœur Henriette, est rappelée en famille par la maladie de son père. Chemin faisant, elle est assassinée par un inconnu. Cet événement détermine les supérieurs de la congrégation à supprimer l'établissement<sup>14</sup>.

À la veille du déclenchement de la guerre scolaire, en 1879, le curé de Lumay, l'abbé F. de Blauw<sup>15</sup>, signale à l'archevêché<sup>16</sup> :

12. Il s'agit de Marie et Louise d'Astier, filles célibataires du comte Honoré-Dominique d'Astier, décédé en 1824. Voir *Annuaire de la noblesse belge*, 1856, p. 61-62. Le domaine de Lumay échoit aux Astier en 1777. Grande bâtisse à double corps construite vers 1840, le château arbore, sur son fronton triangulaire, les armes d'Astier-Waha. Cf. R. DELOOZ, *op. cit.*, p. 116.

13. AMM, *Notes autographes de Mère Marie-Xavier Voirin au sujet des fondations*, folio Lumay.

14. AMM, *Annales de l'Institut (=AI)*, t. I-1, p. 140-141.

15. François-Joseph-Florimond de Blauw, né à Malines, le 3 août 1830, et décédé à Itterbeek, le 13 mai 1886, est curé de Lumay, puis d'Itterbeek. Cf. A. TISON, *Nécrologe...*, *op. cit.*, p. 55.

16. AAM, *Fonds de l'enseignement primaire*, n° 13, rapport de F. de Blauw au cardinal Dechamps, fin avril 1879.

*Il n'y a pas encore d'école des sœurs. On peut compter sur la famille du comte de Limburg Stirum pour en établir une. Toutefois, celle-ci déclare ne pouvoir prendre immédiatement des engagements définitifs.*

Le comte Samuel de Limburg Stirum<sup>17</sup>, châtelain du lieu, ne tergiverse pas longtemps : craignant les désastres de la loi de malheur, il veut préserver la jeunesse de ses funestes effets. Désireux de répondre à l'appel des évêques, il décide de doter la paroisse de Lumay d'une école catholique de filles. Il charge le curé de demander à la maison-mère de Champion, pour le 1<sup>er</sup> octobre 1879, deux religieuses institutrices, dont une maîtrisant la langue flamande<sup>18</sup>. Il s'engage à leur assurer le logement et à verser, à chacune d'elles, un traitement annuel de 600 francs<sup>19</sup>. Compte tenu des services rendus à l'institut par la famille de Limburg Stirum<sup>20</sup>, la congrégation namuroise ne peut repousser

17. Samuel-Marie-Joseph-François, comte de Limburg Stirum, est né à Anvers, le 2-6-1824, et décédé à Ixelles, le 11-5-1899. En 1856, il a épousé la baronne Clémence-Louise-Zoé le Gillon. Propriétaire de biens immobiliers importants à Zétrud-Lumay, Meux, Grand-Leez et Bruxelles, il est éligible au Sénat de 1871 à 1893. Il est bourgmestre de Zétrud-Lumay lorsqu'il décède. Cf. *Index des Éligibles au Sénat (1831-1893)*, s. dir. J. STENGERS, Bruxelles, 1975, p. 136 ; *Annuaire de la noblesse belge*, 1858, p. 157-158, 1894, p. 1343, 1912, p. 36, 1922, p. 116 ; faire-part de décès de l'intéressé publié dans R. DELOOZ, *op. cit.*, p. 119.

18. AMM, *AI*, t. II-2, p. 306.

19. AMM, *Contrats et conventions d'écoles, XIX<sup>e</sup> siècle*, folio Lumay.

20. Le père du fondateur de l'établissement de Lumay, le comte Guillaume-Bernard de Limburg Stirum (Arnhem, 15-12-1795 - Wommel, 28-2-1889), châtelain de Wommel, figure parmi les bienfaiteurs de l'école d'Ophem. À son propos, cf. *Annuaire de la noblesse belge*, 1858, p. 157, 1894, p. 1342 et 1912, p. 35. De son côté, Samuel de Limburg Stirum s'est déjà engagé à soutenir l'école des sœurs de la Providence de Grand-Leez, village où il possède une ferme. Dans d'autres communes, il finance des œuvres similaires. Voir P. WYNANTS, *Les sœurs de la Providence de Champion et leurs écoles (1833-1914)*, Namur, 1984, p. 329.

cette proposition : le 29 septembre 1879, les sœurs Félicienne Deroubaix et Lucia Stouffs arrivent sur place<sup>21</sup>.

En attendant que leur logement et leurs classes soient aménagés, les religieuses reçoivent le gîte et le couvert au château : elles se félicitent des prévenances de leurs hôtes<sup>22</sup>. Quarante élèves se présentent à l'ouverture de l'établissement. Au bout de quelques semaines, on en compte le double, dont une moitié pour l'école primaire et une autre moitié pour l'école gardienne<sup>23</sup>.

Le comte de Limburg Stirum assume de lourdes charges en appui à l'enseignement confessionnel, de 1879 à 1884. C'est pourquoi, en 1884, les supérieurs de Champion lui proposent, *par délicatesse*, de retirer les sœurs de Lumay, l'école communale de Zétrud pouvant probablement donner satisfaction. Le châtelain s'y refuse catégoriquement<sup>24</sup>. Tout au plus consent-il, en 1895, à ce que l'établissement soit subsidié par l'État<sup>25</sup>, ce qui sera le cas deux ans plus tard<sup>26</sup>. Avant son décès, il règle le partage de ses biens : c'est à l'aîné, le comte Albert de Limburg Stirum<sup>27</sup>, qu'échoit le domaine de Lumay. L'intéressé prend l'engagement

21. AMM, *AI*, t. II-2, p. 306.

22. AMM, lettre de sœur Ange, directrice du pensionnat de Jodoigne, à sa supérieure générale, fin septembre 1879.

23. AMM, registre *Établissements...*, *doc. cit.*, folio *Lumay*.

24. AMM, *AI*, t. II-2, p. 306.

25. AMM, lettre du comte de Limburg Stirum à la supérieure générale, 8-8-1895.

26. AMM, *AI*, t. II-2, p. 306.

27. *Albert-Guillaume-Florent-Marie-Joseph* de Limburg Stirum, né à Lumay, le 25-10-1859, docteur en droit, est l'époux de la comtesse Antoinette-Marie-Louise-Victoire-Ghislaine van der Dilt de Borchvliet. Cf. *Annuaire de la noblesse belge*, 1894, p. 1343, 1912, p. 36 et 1922, p. 116.

de maintenir les sœurs de la Providence dans la localité<sup>28</sup>. La congrégation dessert l'établissement jusqu'en 1932, avant d'être relayée par les Apostolines d'Anvers<sup>29</sup>.

### 3. Mont-Saint-André (1852-1870)

Comme prestataires de services dans les écoles auxquelles elles sont envoyées, les sœurs de la Providence donnent généralement satisfaction aux « pouvoirs organisateurs » externes, publics ou privés, qui les engagent<sup>30</sup>. Il est, cependant, des situations où ce n'est pas le cas : c'est ce qui explique leur départ prématuré de Mont-Saint-André<sup>31</sup>.

La création de l'établissement dont il s'agit est nécessaire : en 1850, la localité compte 61 filles *indigentes*, selon la terminologie de l'époque, à instruire gratuitement<sup>32</sup>. Le 30 août 1852, deux conventions complémentaires sont conclues : la première est établie entre l'abbé Pierre Remy, curé de Mont-Saint-André<sup>33</sup>, et le bureau de bienfaisance local ; la seconde est signée entre le desservant de la paroisse et la supérieure générale des sœurs de la Providence. Ces documents prévoient que deux religieuses – une institutrice et une aide – seront envoyées sur place. Le bureau de bienfaisance prendra à sa charge le logement

28. AMM, AI, t. II-2, p. 306. En 1903-1904, il est le propriétaire des bâtiments. Cf. AAM, *Enquête de MM. Helleputte et Verhaegen sur les biens des Ordres religieux, 1903-1904, farde Sœurs de Champion*.

29. P. WYNANTS, *Religieuses...*, *op. cit.*, p. 38 et 183 ; A. TIHON, *Les religieuses...*, *op. cit.*, p. 34.

30. P. WYNANTS, *Les sœurs...*, *op. cit.*, p. 241-258.

31. Au plan de l'histoire de l'enseignement, l'apport de l'ouvrage de C. DELOOZ, *À la découverte des villages de Ramillies, Lonzée*, 2001, p. 115-131, est nul en ce qui concerne Mont-Saint-André.

32. ARCHIVES COMMUNALES DE MONT-SAINT-ANDRÉ (=AC), délibération du conseil communal, 6-9-1850.

33. L'intéressé n'est pas répertorié dans A. TIHON, *Nécrologe...*, *op. cit.*

des enseignantes, leur ameublement, le chauffage de l'unique classe et une partie des traitements du personnel, plafonnée à 400 francs l'an. À l'aide des écolages versés par les élèves solvables et, au besoin, en puisant dans sa cassette personnelle, l'abbé Remy procurera un complément annuel de 200 francs<sup>34</sup>. L'accord est conclu en ces termes. De son côté, la commune, sans bourse délier, adopte l'école des sœurs<sup>35</sup>.

Par la suite, la contribution financière du bureau de bienfaisance est augmentée : elle passe à 500 francs en 1853, à 600 francs en 1856, à 650 francs en 1859<sup>36</sup>. En 1864, dans le cadre de la politique libérale de « correction administrative » de la loi scolaire de 1842<sup>37</sup>, le commissaire d'arrondissement demande la conversion de la classe primaire adoptée en école communale. Ce changement de statut est décidé en 1864<sup>38</sup>. Pour comprendre la suite des événements, relevons la motivation donnée par les édiles, trois semaines plus tôt : *la sœur institutrice n'a cessé de faire preuve de capacité ; elle a toujours rempli ses devoirs avec zèle et exactitude ; elle a mérité l'estime et la confiance de la généralité*<sup>39</sup>.

En 1864, le traitement de cette enseignante est porté à un total de 860 francs : 244 francs de rémunération fixe, 100 francs pour l'enseignement aux élèves solvables, 516 francs de subvention pour l'instruction gratuite des enfants pauvres<sup>40</sup>. En 1866, la rémunération fixe est portée à 400 francs. Épinglons la justification invoquée par le conseil communal : il considère que le traitement de l'institutrice *n'est pas en rapport avec le zèle et*

34. AMM, *Contrats...*, doc. cit., folio Mont-Saint-André.

35. AC, délibération du conseil communal, 1-9-1862.

36. *Ibid.*, 13-9-1853, 18-8-1856, 15-10-1859.

37. Sur cette politique, cf. *Chronique d'histoire scolaire : 8. Grez ou la récurrence des heurts avec les libéraux*, dans *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, t. 21, 2007, fasc. 2, p. 95-98.

38. AC, délibération du conseil communal, 3-2-1864.

39. *Ibid.*, 14-1-1864.

40. *Ibid.*, 4-10-1864.

*l'assiduité dont elle fait preuve dans l'accomplissement de ses devoirs*<sup>41</sup>.

Deux ans plus tard, la situation se renverse. La directrice du pensionnat de Jodoigne rencontre confidentiellement M. Devienne, bourgmestre de Mont-Saint-André. Lors de cette entrevue, elle glane deux informations inquiétantes, dont elle fait part immédiatement à ses supérieurs<sup>42</sup>. D'une part, six membres du conseil communal, montés contre les sœurs, adressent des pétitions au pouvoir de tutelle, en sollicitant l'intervention du ministère de l'Intérieur, alors chargé de l'Instruction publique. D'autre part, ces doléances ne sont pas sans fondement : des pères de famille se plaignent du peu d'autorité dont l'institutrice fait preuve et des progrès insuffisants réalisés par leur progéniture ; menacées de retenue, des élèves indisciplinées se rebellent, au point de *sauter par les fenêtres* ou de *décoiffer les maîtresses d'école* ; affligé, le curé ne voit pas comment rétablir la situation.

Pour appréhender celle-ci, deux explications doivent entrer en ligne de compte. D'une part, la qualité des prestations de l'institutrice laisse manifestement à désirer. D'autre part, la manière dont l'activité pédagogique est évaluée se modifie dans les années 1860<sup>43</sup>. Le dévouement ne suffit plus. D'une enseignante, on attend des connaissances solides, une méthode de travail efficace, un ascendant réel sur les élèves. À Mont-Saint-André comme ailleurs, les « maîtresses d'école du temps jadis » n'ont plus la cote, ni auprès des parents, de plus en plus conscients de l'importance d'une bonne scolarité pour l'avenir de leurs enfants<sup>44</sup>,

41. *Ibid.*, 5-12-1866.

42. AMM, lettre de sœur Ange à ses supérieurs, 11-1-1869.

43. P. WYNANTS, *Les sœurs...*, *op. cit.*, p. 254-256.

44. Sur cette prise de conscience, qui s'inscrit dans la longue durée, cf. É. GUBIN et P. LEFÈVRE, *Obligation scolaire et société en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle. Réflexions à propos du premier projet de loi sur l'enseignement obligatoire (1883)*, dans *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, t. 63, 1985, p. 324-376 et 731-782.

ni auprès des autorités. Bref, en l'occurrence, le niveau de l'instruction dispensée s'altère, au moment même où les exigences s'élèvent en la matière.

Par dépêche datée du 4 mai 1870, le commissaire d'arrondissement fait savoir à l'administration communale que le gouverneur de la province de Brabant a reçu *les renseignements les plus défavorables sur la manière avec laquelle l'institutrice de Mont-Saint-André remplit ses fonctions*. Le collège des bourgmestre et échevins examine la situation de plus près. Il fait rapport au conseil communal, qui conclut<sup>45</sup> :

*Le conseil considère que l'enseignement donné par l'institutrice communale laisse beaucoup à désirer, au point qu'un grand nombre de personnes de la localité se trouvent dans la nécessité de faire donner l'instruction à leurs filles dans les communes voisines. Il estime que l'ordre tenu dans sa classe laisse également beaucoup à désirer et que la maîtresse n'a, pour ainsi dire, plus d'autorité sur ses élèves.*

*À la majorité de cinq membres contre un et une abstention, le conseil est d'avis qu'il conviendrait que l'institutrice communale soit remplacée.*

En conséquence, la démission de l'institutrice est exigée. Elle intervient à la fin de l'année scolaire. Il est mis fin au contrat liant les parties. Les sœurs de la Providence quittent Mont-Saint-André, où elles sont remplacées par Marie-Josèphe Delande, diplômée de l'école normale de Nivelles<sup>46</sup>.

---

45. AC, délibération du conseil communal, 27-5-1870.

46. *Ibid.*, 18-10-1870.

#### 4. Orp-le-Grand (1855-1867)

À en croire l'historien de la localité<sup>47</sup>, l'abbé Maximilien Sablon, curé, puis doyen d'Orp-le-Grand<sup>48</sup> est un homme énergique, décidé et très entreprenant. En 1854, il envisage de créer une école paroissiale pour les filles. À cette fin, il fait bâtir, à front de rue et dans l'avant-cour du presbytère, un local destiné à servir de classe. L'administration communale proteste aussitôt. Au desservant, elle adresse trois objections : tout d'abord, les autorisations préalables à la réalisation de ces travaux n'ont pas été sollicitées ; ensuite, les ressources de la fabrique d'église ne peuvent être utilisées pour des constructions scolaires ; enfin, le local édifié est trop exigü et n'est pas aligné. Le différend est porté devant l'autorité supérieure. L'abbé Sablon doit renoncer temporairement à son projet<sup>49</sup>.

Ce n'est que partie remise. Le 2 novembre 1855<sup>50</sup>, le curé d'Orp et sa sœur ouvrent une école privée de filles, dont ils supportent tous les frais<sup>51</sup>, en ce compris le traitement de deux religieuses institutrices. Les classes – externat et école de

47. J. KEMPENEERS, *Orp-le-Grand hier et aujourd'hui*, Orp-le-Grand, 1958, p. 121-122.

48. Le doyenné d'Orp est constitué en 1872. L'abbé Sablon (non répertorié dans A. TIHON, *Nécrologe...*, *op. cit.*) en exerce la direction jusqu'en 1874, année de son décès. Cf. J. KEMPENEERS, *op. cit.*, p. 122.

49. *Ibid.*, p. 127.

50. AMM, *Registre cahier-journal 1839-1861*, à la date du 2-11-1855 : *ouverture d'Orp-le-Grand*.

51. Soit 900 francs par an. Cf. D. DE HAERNE, *Tableau de la charité chrétienne ou relevé des œuvres de bienfaisance dues principalement à l'usage des libertés inscrites dans la Constitution belge de 1831*, Bruxelles, 1857, annexe F1.

pauvres<sup>52</sup> – sont situées le long du chemin menant au hameau de Maret<sup>53</sup>. Assez rapidement, l'établissement est confronté à deux problèmes aigus : la concurrence et la réticence croissante des bienfaiteurs à supporter les coûts de l'œuvre.

L'administration communale d'Orp, après avoir nié l'opportunité d'un tel projet, décide à son tour de créer une école de filles. Avec l'aide financière de l'État et de la province, elle fait aménager une classe, qu'elle confie à une institutrice laïque : Constance Pisvin (1857-1858), puis Sylvie Coenraets (1858-1875). C'est en vain que l'inspecteur cantonal propose une entente avec les sœurs de la Providence : les édiles rejettent même l'adoption de l'école gardienne que les religieuses ont ouverte<sup>54</sup>.

De leur côté, l'abbé Sablon et sa sœur sont de plus en plus enclins à se soustraire à leurs engagements. La supérieure du couvent de Jodoigne en avertit la maison-mère de Champion à plusieurs reprises : les bienfaiteurs chicanent lorsqu'il s'agit d'effectuer des paiements ; ils répugnent de plus en plus à supporter les dépenses générées par l'établissement<sup>55</sup>.

La supérieure de Jodoigne ne cache pas ces difficultés au cardinal-archevêque de Malines, lors d'un de ses passages dans la paroisse. Mgr Sterckx trouve la situation *fâcheuse*. Il s'engage à intervenir auprès du curé, afin qu'il tienne parole<sup>56</sup>, apparemment sans résultat durable.

Selon toute vraisemblance, la dégradation de la position des sœurs mécontente les supérieurs de Champion. Toujours est-il

52. J. TARLIER et A. WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant. Canton de Jodoigne*, Bruxelles, 1872, p. 292.

53. J. KEMPENEERS, *op. cit.*, p. 127.

54. *Ibid.*, p. 130.

55. AMM, lettres de sœur Ange à sa supérieure générale, 8-3, 6-7 et 13-7-1860.

56. *Ibid.*, 13-7-1860.

qu'en 1867, ils prennent la décision de retirer les institutrices d'Orp-le-Grand. À en croire la tradition locale, les religieuses en question sont transférées à Autre-Église, pour y ouvrir une nouvelle école<sup>57</sup>.

Paul WYNANTS  
professeur ordinaire aux FUNDP Namur  
adresse de contact :  
paul.wynants@fundp.ac.be

---

57. J. KEMPENEERS, *op. cit.*, p. 128. Sur l'école d'Autre-Église, ouverte en 1867, cf. P. WYNANTS, *Un « loser » dans la lutte scolaire : l'abbé Jules Berger, curé de Saint-Jean-Geest et d'Autre-Église*, dans *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, t. 17, 2003, fasc. 2, p. 106-118.